

Paris

# Les jardins d'enfants pédagogiques menacés à Paris : «Pourquoi casser ce qui permet une vraie mixité ?»

Condamnés par la loi Blanquer, ces établissements avaient obtenu un moratoire jusqu'en septembre 2024. Les familles se remobilisent pour leur sauvegarde à travers une pétition lancée voilà quelques jours.



Paris (XIIIe), rue Albin-Haller, le 15 mars. La bataille recommence pour ses parents déterminés à sauver ces lieux d'éducation pour les futurs écoliers.

LP/Élodie Soulié

Par **[Elodie Soulié](#)**

Le 20 mars 2022 à 15h27

C'est une conséquence méconnue de [la « réforme Blanquer » de juillet 2019](#), et de la « loi pour une école de la confiance » instaurant l'école obligatoire à 3 ans. Passée presque inaperçue puisqu'elle ne concerne qu'environ un millier d'enfants de 2 à 6 ans à Paris, cette réforme dans la réforme y laisse pourtant des centaines de familles désemparées : la fin des jardins d'enfants pédagogiques (JEP), ces petits établissements publics ou associatifs, alternatives à l'école maternelle.

Les programmes d'apprentissages y sont ceux de l'école « classique », mais les enseignants ne sont pas des instituteurs : ils sont éducateurs de jeunes enfants, personnels de la Direction de la famille et de la petite enfance (DFPE) du ministère de la Santé.

Reconnus pour leur pédagogie adaptée au rythme de chaque enfant, leur diversité sociale et culturelle, et leur « inclusion » naturelle d'enfants porteurs de handicaps, ces JEP doivent pourtant disparaître ou se transformer en écoles privées, voire en crèches ou haltes garderies, au plus tard à la rentrée 2024.

**« Le rythme des enfants y est mieux respecté »**

Il y a trois ans, [la mobilisation des parents et des équipes](#) de ces JEP à taille humaine, dont les classes comptent en moyenne 20 enfants, avait permis d'obtenir un moratoire de cinq ans. À moins de deux ans de l'échéance, les familles réunies au sein du collectif Décollage (Défense collective des

amis des jardins d'enfants), viennent de lancer une nouvelle [pétition en ligne](#) pour leur sauvegarde.

Leur combat ressemble à un baroud d'honneur, mais au moins permettra-t-il « peut-être de trouver des solutions adaptées », espèrent-ils. La ville assure qu'il n'y aura pas de fermeture anticipée.

### **À lire aussi**

**Lycée : Jean-Michel Blanquer suggère d'ajouter des mathématiques au tronc commun en Première et Terminale**

À Paris, 20 JEP accueillent aujourd'hui un peu plus de 1 000 enfants, pour lesquels « c'est une entrée dans la scolarité dans de meilleures conditions, plus douces », défendent les parents bénéficiaires. « Le rythme des enfants y est mieux respecté, et leur préparation au CP n'a rien à envier à l'école maternelle », affirme ainsi Lila, mère d'un enfant de moyenne section du JEP Albin-Haller (XIIIe).



## **Newsletter L'essentiel du 75**

Un tour de l'actualité à Paris et en IDF

[Toutes les newsletters](#)

Même sentiment pour Koné, dont le petit dernier a pu avoir une place cette année dans le XIIIe. « Avant il ne parlait pas, ici il s'épanouit et s'ouvre beaucoup plus aux autres », raconte ce père. Marine, dont l'aîné fréquente déjà le jardin d'enfants, et doit être rejoint par son petit frère l'année prochaine, s'interroge : « Pourquoi casser ce qui permet une vraie mixité sociale, culturelle, et l'accueil d'enfants à besoins spécifiques ? »

## **Des échanges pour « réussir » la mutation**

Pour l'académie de Paris, les jardins d'enfants tels qu'ils existent sont une page qui se tourne déjà. L'institution s'en tient au délai dérogatoire qui « implique une évolution dans leur fonctionnement avec leur transformation en école

publique, privée sous contrat ou privée hors contrat », maintient le rectorat.

« Dès lors que ces structures accueillent des enfants sous obligation scolaire, elles ont été intégrées cette année dans la programmation des contrôles pédagogiques », précise-t-il, alors que se mènent « des échanges avec les équipes éducatives sur les programmes, les pratiques et supports pédagogiques, mais aussi des évaluations ainsi que des obligations réglementaires, notamment sur l'assiduité et le registre des élèves ».

L'académie a parallèlement « engagé un travail avec la ville, la Caisse d'allocations familiales et les jardins d'enfants, afin de préparer leur évolution. L'objectif est de pouvoir anticiper la scolarisation d'enfants supplémentaires, dont certains ont des besoins particuliers, et d'identifier les solutions qui répondent aux attentes des familles, dans le nouveau cadre législatif ».

### À lire aussi

**Paris : avant la refonte de la carte scolaire, déjà la crainte de fermetures d'écoles**

Même son de cloche à la mairie de Paris, dont l'adjoint en charge de l'éducation et de la petite enfance, [Patrick Bloche](#) (PS), s'en remet à la loi. « Nous l'avons combattue mais elle s'impose à nous, rappelle-t-il, l'enjeu est de réussir la mutation des jardins d'enfants, de concevoir un modèle innovant qui permette de maintenir un cadre privilégié, notamment pour les 12 % d'enfants porteurs de handicap, un fonctionnement souple et le plus proche possible des établissements d'accueil de jeunes enfants. »